



Association Nationale des Membres de L'Ordre National du Mérite

Section de Haute-Loire

Contacts : Michel Tourette, Prix du civisme 2026, 2, Chemin du Gour Frontenac 43 200 Grazac

ou : <https://haute-loire.anmonm.org>

Règlement du Prix Départemental du Civisme pour la Jeunesse 2026

Art. 1 : Il est institué un PRIX DEPARTEMENTAL DU CIVISME POUR LA JEUNESSE, destiné à récompenser un ou plusieurs jeunes, garçons ou filles, ayant accompli un acte de civisme ou ayant fait preuve de qualités morales et humaines exceptionnelles (dévouement, générosité, solidarité ...).

Art. 2 Les prix - au nombre de trois - seront décernés chaque année.

Art. 3 Les lauréats devront être âgés de moins **de 18 ans et de plus de 8 ans**.

Art. 4 Les dossiers complets - comprenant l'identité du candidat et un résumé de(s) l'acte(s) – seront transmis au Président de la Section (cf. adresse ci-dessus).

Art. 5 Le jury est composé de membres de la section.

Art. 6 La valeur des trois prix sera définie chaque année par le Comité de Section.

Art. 7 La remise des prix s'effectuera solennellement lors de l'Assemblée Générale de la Section sous réserve que les lauréats soient effectivement présents à la cérémonie.

Art. 8 Le Comité de Section jugera de l'opportunité de présenter un dossier pour le PRIX NATIONAL.

Présentation de la candidature

NOM et prénom du candidat ou indication de la classe et de son effectif :

Nom du Responsable de la classe ou de l'action (présentation d'une classe ou d'un groupe)

Date de naissance du candidat :

Adresse du candidat ou domiciliation du groupe :

Activité habituelle (scolaire, étudiant...) :

Situation de famille :

- Nom des parents :

Exposé justifiant la candidature (date, lieu, faits, réalisations etc....)

À..... Le.....

Signature et qualité de la personne présentant la candidature